nial des Evêques et le Martyrologe ; le Diurnal, l'Epistolier, le Graduel et l'Antiphonaire ne sont que des extraits de ces ouvrages, rédigés pour la commodité des ministres sacrés.

1o Le Missel est le livre liturgique par excellence, puisqu'il contient les prières et les cérémonies de la messe. Son nom lui vient évidemment de sa destination. Corrigé avec beaucoup d'application par les soins de saint Pie V, le Missel fut publié le 29 juillet 1570. Le 7 juillet 1604, Clément VIII en ordonna la révision et promulgua dans toute l'Eglise le texte revu et corrigé. Enfin Urbain VIII, par sa bulle du 2 sept. 1634, voulut assurer au Missel sa parfaite intégrité. — Il existe comme supplément au Missel un petit livre intitulé : Memoriale Rituum, composé par le Pape Benoît XIII et imprimé à Rome en 1725. Ce mémorial a été approuvé en 1841 et en 1846 par la Sacrée Congrégation des Rites.

2o Le Bréviaire contient l'office divin et les règles prescrites pour le réciter, ou pour le chanter au chœur. Grégoire VII au XIe siècle, crut devoir abréger les longues prières que récitaient les chrétiens ; l'abrégé qu'il en fit, prit le nom de Bréviaire. Le Bréviaire subit diverses réformes jusqu'au pontificat de saint Pie V. Ce grand Pape, en exécution des décrets du Concile de Trente, consomma l'œuvre importante de la correction du Bréviaire, et, par sa bulle du 7 juillet 1568, imposa le nouveau Bréviaire à toutes les Églises du monde catholique. Ce Bréviaire, revu ensuite et reconnu par l'autorité de Clément VIII et d'Urbain VIII, est le Bréviaire Romain dont nous nous servons aujourd'hui.

3o Le Rituel renferme les cérémonies déterminées par l'Eglise pour l'administration des sacrements que les simples prêtres peuvent conférer, ainsi que plusieurs formules de bénédictions, le cérémonial des processions, des funérailles, etc.